

COMMUNE DE ST HONORE LES BAINS

CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juillet à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HONORE LES BAINS, légalement convoqué, se réunit en Mairie, salle Simone RIGNAULT, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. **BOURLON Didier, Maire**

Présents : MM. BOURLON Didier, MALLET Véronique, LAMALLE Jean-Jacques, MATHIEU Raymond, DEVOUARD Chantal, LAFFARGUE Patricia, LUNEAU Nicolas, LAURENT Julien, CHARTIER Marion, ANTOINE Agnès

Excusés : M. HUGUET Fabien, M. FAURE Patrick, M. STROES Maarten (donnant procuration à M. LAURENT Julien), Mme CHAMPAGNAT Stéphanie (donnant procuration à Mme ANTOINE Agnès)

Date de convocation	Membres du Conseil Municipal	Présents	Procurations	Votants
10/07/20	14	10	2	12

Secrétaire de séance :

Mme CHARTIER Marion est désignée Secrétaire de séance.

Procès-Verbal du Conseil municipal du 8 juillet 2020 :

Le PV du précédent Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1 : Foncier communal, cession de terrain au lieu-dit « Le Seu »

M. LAMALLE Jean-Jacques, Adjoint en charge de l'Urbanisme, expose l'opération de vente de terrain au lieu-dit « Le Seu » :

- La vente d'un terrain communal à Monsieur et Madame LEFRANC :

- Vente de la parcelle communale cadastrée section D n°395 d'une superficie de 113 m² au prix de 0,20€ du mètre carré soit 22,60€.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'autoriser la vente du terrain, d'en fixer le prix de vente à 0,20€ du mètre carré et de laisser à la charge de l'acquéreur la totalité des frais induits par cette opération tels que les honoraires de géomètre et les frais de notaire.

« Pour vote » : accord à l'unanimité

Délibération n°2 : Foncier communal, cession de terrain au lieu-dit « Le Seu »

M. LAMALLE Jean-Jacques, Adjoint en charge de l'Urbanisme, expose l'opération de vente de terrain au lieu-dit « Le Seu » :

- La vente d'un terrain communal à LESTRAT :

- Vente de la parcelle communale cadastrée section D n°394 d'une superficie de 77 m² au prix de 15€.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'autoriser la vente du terrain, d'en fixer le prix de vente à 15€ et de laisser à la charge de l'acquéreur la totalité des frais induits par cette opération tels que les honoraires de géomètre et les frais de notaire.

« Pour vote » : accord à l'unanimité

Délibération n°3 : Acquisition de terrain au lieu-dit « Le Seu »

M. LAMALLE Jean-Jacques, Adjoint en charge de l'Urbanisme, expose l'opération d'acquisition de terrain au lieu-dit « Le Seu » :

- L'acquisition d'un terrain appartenant à LESTRAT :

- Acquisition de la parcelle cadastrée section D n°393 d'une superficie de 47 m² au prix de 15€.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'autoriser l'acquisition du terrain au prix d'achat de 15€.

« Pour vote » : accord à l'unanimité

Questions diverses :

L'espace « bar » de la piscine municipale : il est, à nouveau, ouvert avec la mise en place d'un protocole sanitaire respectant les recommandations en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à vingt heures.

Visa de la Secrétaire de séance

